

Selon règlement (UE) No 2015/830

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTERPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL AIR FRESHENER NEW CAR

Code de produit : CRX722, AL61C; AL64P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV

Industrieweg 30

3762 EK Soest, les Pays-Bas

Téléphone : +31-35 7604900

E-mail : msds@kemetyl.com

Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.

1272/2008)

Risques pour la santé : Peut produire une réaction allergique.

Risques physiques/ : N'est pas classifié selon les directives de CE.

chimiques

Risques pour : Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

l'environnement

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008): Pictogrammes de danger : Aucun.

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique

étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le reiet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger : Aucun.

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 1/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Mention d'avertissement : Non applicable.

H- et P- phrases : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

EUH208 Contient du ... Peut produire une réaction allergique. Se référer à la rubrique

étiquetage supplémentaire pour le texte complet de EUH208*.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Etiquetage supplémentaire (pour toutes les tailles d'emballage)

: * Contient du 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one ; Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle ; Salicylate de benzyle ; Linalol ; d-Limonène ; 3-p-Cumenyl-2-methylpropionaldehyde ; Pentadécane-15-olide . Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

Nome CE	Concentration	Numéro CAS	Numéro CE	Remarque	Numéro REACH
	(w/w) (%)				
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	< 0,25	103-95-7	203-161-7		
Pentadécane-15-olide	< 0,15	106-02-5	203-354-6	İ	01-2119987323-31
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-té-	< 1	54464-57-2	259-174-3		
tramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one					
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-	< 0,75	1222-05-5	214-946-9		01-2119488227-29
hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane					
d-Limonène	< 0,25	5989-27-5	227-813-5		
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	< 1	32210-23-4	250-954-9		01-2119976286-24
Salicylate de benzyle	< 1	118-58-1	204-262-9		
Linalol	< 0.5	78-70-6	201-134-4		İ

Nome CE	Classe de danger	Phrases H	Pictogrammes	
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Aquatic Chronic 3; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H412	GHS07	
Pentadécane-15-olide	Aquatic Chronic 2; Skin Sens. 1B	H317; H411	GHS07; GHS09	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-té- tramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Aquatic Chronic 1; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H410	GHS07; GHS09	M (chronic) = 1
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8- hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1	H400; H410	GHS09	M (chronic) = 1
d-Limonène	•		GHS02; GHS07; GHS08; GHS09	M (acute) = 1
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle Salicylate de benzyle	Skin Sens. 1B Aquatic Chronic 3; Eye Irrit. 2; Skin Sens. 1	r · • · ·	GHS07 GHS07; GHS09	
Linalol	Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; Skin Sens. 1B	H315; H317; H319	GHS07	

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 2/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

PREMIERS SECOURS SECTION 4

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise,

consulter un médecin.

Contact cutané Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau

et du savon. En cas d'irritation s'élève, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. En cas d'irritation persistante,

consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une

personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.

Contact cutané Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une peau sèche.

Contact oculaire : Peut provoquer piqueurs des yeux et rougeurs. Ingestion : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le

Médecin

: Inconnu.

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE **SECTION 5**

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.

Non appropriés : Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition

particuliers

: Inconnu.

Produits de combustions

: En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

et de décompositions thermiques dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

pompiers

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec

semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 3/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

: Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

l'environnement Autres informations Déversements importants: endiguer. Ne pas laisser les déchets du produit contaminer le sol ou

: Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Assembler les matériaux répandu dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle.

Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres

: Voir également la rubrique 8.

sections

SECTION 7 MANUPILATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter

le contact avec la peau et les yeux. Eviter éclabousser. Porter un vêtement de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°). Conserver à l'écart des Stockage

substances oxydantes.

Matériaux d'emballages

recommandés

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage

déconseillés

: Inconnu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles

: Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucune niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connue sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est

connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

Nom chimique	-) -	VME 8 heures (mg/m3)	VLE 15 min. (mg/m3)	Observations	Source
d-Limonène	СН	110		4x15 min., Sensibilisatoren, Schwangerschaft gruppe C	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

Nom chimique	Voie	DNEL, court terme	DNEL, long terme
	d'exposition		

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 4/13 Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemety

		Effet local	Effet	Effet local	Effet systémique
			systémique		
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Inhalation				5,83 mg/m3
	Dermal				1,67 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-té-	Inhalation				1,76 mg/m3
tramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one					
	Dermal	0,1011 mg/kg			1,73 mg/kg bw/day
		bw			
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-	Dermal				28,85 mg/kg bw/day
hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane					
	Inhalation				5,29 mg/m3
d-Limonène	Inhalation				33,3 mg/m3
Salicylate de benzyle	Inhalation				3,17 mg/m3
	Dermal				0,9 mg/kg bw/day
Linalol	Inhalation		16,5 mg/m3		2,8 mg/m3
	Dermal	3 mg/kg bw	5 mg/kg bw	3 mg/kg bw/day	2,5 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

Nom chimique	Voie	DNEL, court terme		DNEL, long terme	ė
	d'exposition				
		Effet local	Effet	Effet local	Effet systémique
			systémique		
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Inhalation				1,45 mg/m3
	Dermal				0,83 mg/kg bw/day
	Oral				0,83 mg/kg bw/day
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-té- tramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one	Inhalation				0,43 mg/m3
	Dermal	0,0506 mg/kg bw			0,86 mg/kg bw/day
	Oral				0,25 mg/kg bw/day
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-	Dermal	İ			14,43 mg/kg bw/day
hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane					
	Inhalation				1,3 mg/m3
	Oral				0,75 mg/kg bw/day
d-Limonène	Inhalation				8,33 mg/m3
	Oral				4,76 mg/kg bw/day
Salicylate de benzyle	Inhalation				0,78 mg/m3
	Dermal				0,45 mg/kg bw/day
	Oral				0,45 mg/kg bw/day
Linalol	Dermal	1,5 mg/kg bw	2,5 mg/kg bw	15 mg/kg bw/day	1,25 mg/kg bw/day
	Inhalation		4,1 mg/m3		0,7 mg/m3
	Oral		1,2 mg/kg bw		0,2 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC):

Nom chimique	Voie d'exposition	Eau douce	Eau de mer	
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Water	0,00109 mg/l	0,00011 mg/l	
	Sediment	0,126 mg/kg	0,0126 mg/kg	
	Intermittent water			0,01092 mg/l
	STP			1 mg/l
	Soil			0,0245 mg/kg
Pentadécane-15-olide	Water	0,0027 mg/l	0,00027 mg/l	
	Sediment	21 mg/kg	4,2 mg/kg	
	STP			10 mg/l
	Soil			10 mg/kg
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8- hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	Water	0,0044 mg/l	0,0004 mg/l	

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 5/13
Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemety

	Sediment	2 mg/kg	0,394 mg/kg	
	Intermittent water			0,047 mg/l
	STP			1 mg/l
İ	Soil			0,31 mg/kg
	Oral			3,3 mg/kg food
d-Limonène	Water	0,0054 mg/l	0,0005 mg/l	
İ	Sediment	1,32 mg/kg	0,13 mg/kg	
	STP			1,8 mg/l
	Soil			0,262 mg/kg
	Oral			3,33 mg/kg food
Acétate de 4-tert-butylcyclohexyle	Water	0,0053 mg/l	0,00053 mg/l	
	Sediment	2,01 mg/kg	0,21 mg/kg	
	Intermittent water			0,053 mg/l
	STP			12,2 mg/l
İ	Soil			0,42 mg/kg
	Oral			66,76 mg/kg food
Salicylate de benzyle	Water	0,00103 mg/l	0,00010 mg/l	
	Sediment	0,583 mg/kg	0,0583 mg/kg	
İ	Intermittent water			0,01030 mg/l
	STP			10 mg/l
	Soil			0,116 mg/kg
	Oral			80 mg/kg food
Linalol	Water	0,2 mg/l	0,02 mg/l	
İ	Sediment	2,22 mg/kg	0,222 mg/kg	
	Intermittent water			2 mg/l
	STP			10 mg/l
İ	Soil			0,327 mg/kg
	Oral			7,8 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions a prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage momentané, il n'est pas nécessaire d'utiliser des vêtements de protection

spéciaux. En cas d'exposition excessive porter de vêtement de sécurité appropriés, de

combinaison ou de costume, et des bottines de sécurité identique. Matériau approprié: film laminé.

Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire

approprié. Approprié: filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un

masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. En cas de contact

répété ou prolongé et en cas d'exposition excessive, porter des gants appropriés. Matériau

approprié: film laminé. \pm 0,5 mm. Indication du temps de perméabilité:6 heures.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide. Matériau imprégné.

Couleur : Jaune clair. Odeur : Parfumée.

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 6/13
Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Le produit contient <10% des substances avec un risque d'aspiration.

Non mesurés. Impertinents pour les mélanges.

Ne contient pas des agents explosives.

Ne contient pas des agents oxydants.

Liquide. Voir point d'éclair.

(acétate de n-butyle = 1)

(air = 1)

Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Seuil olfactif : Inconnu.

Non applicable. Produit anhydre. Hq

Hydrosolubilité Insoluble. Inconnu.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: > 100 °C

Point d'éclair Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Température d'auto-inflam- : > 200 °C

mabilité

Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C

Point/intervalle de fusion : Inconnu. Propriétés explosives : Inconnu.

Limites d'explosion (% : Inconnu.

dans l'air)

Propriété d'oxydation : Non applicable.

Décomposition thermique Non applicable.

Viscosité (20°C) : Inconnu.

Viscosité (40°C) : Impertinent.

Pression de vapeur (20°C) : Inconnu.

Densité de vapeur (20°C) : > 1

Masse volumique (20°C) : 1 g/ml

Taux d'évaporation : Inconnu.

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ **SECTION 10**

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition : Inconnu.

dangereux

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 7/13 Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

: CL50 calculé: no data mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Toxicité aiguë

Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Corrosion/irritation Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte

tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, Mutagénicité

les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

Toxicité aiguë : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw.

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation : Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

Corrosion/irritation : Irritation légère possible. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Ingestion

: DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Toxicité aiguë

Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Aspiration : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances

avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation : Peut provoguer nausées, vomissements et diarrhées.

Cancérogénicité : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles,

les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la

: Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité:

Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des

données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	Sensibilisation cutanée	5575 ug/cm2	OECD 429	Souris
	NOAEL (orale)	300 mg/kg bw/d		Lapin
	Irritation de la peau	Faiblement irritant		Lapin
	DL50 (orale)	3810 mg/kg bw		Rat
	NOAEL (fertilité, orale)	25 mg/kg bw/d	OECD 415	Rat
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	Génotoxicité -	> 2000 mg/kg bw/d	Read across	Souris
	estimation			
	Irritation des yeux	Non-irritant		Lapin
	DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw	 	Rat

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 8/13 Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du **INFO CARE FDS**



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Génotoxicité - in vivo	> 1600 mg/kg bw/d		Souris
•			Rat
			Lapin
1 '		OFCD 404	Lapin
•			Homme
•		1	Rat
, ,	1000 mg/kg.u	Reau acioss	Nat
	1000 ma/ka d	Dood coross	Rat
·	1000 mg/kg.u	Reau across	Rat
1			
•	1000 ma/ka bu/d	Dood coross	Det
•	1000 mg/kg bw/d	Read across	Rat
	N é a a tif	OEOD 474	Calma a malla tumbima unicum
1 -	•	OECD 471	Salmonella typhimurium
	inon-genotoxique		
1		0505 400	
•		OECD 429	Souris
Irritation de la peau	Non-irritant		Lapin
		OECD 429	Souris
DL50 (orale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
DL50 (dermale)	> 5000 mg/kg bw		Rat
Mutagènicité	Non mutagène	OECD 471	
NOAEL	480 mg/kg bw/d	OECD 414	Rat
(développement, orale)			
Génotoxicité - in vivo	> 2000 mg/kg bw/d		Rat
NOEL		OECD 451	Rat
(cancérogènicité, orale)			
	Non-irritant	OECD 405	Lapin
			Souris
•	1		Rat
	 Irritant		
			Lapin
•			Rat
			l
1			Rat
			Rat
•	, , ,		
			Lapin
			Lapin
•	•	Dood cores	Lapin
1 ' '	i/ TO mg/kg bw/d	Read across	
1			
			Rat
•		OECD 429	Souris
•	•		Lapin
•	> 360 mg/kg bw/d	Read across	Rat
			Salmonella typhimurium
, ,	180 mg/kg.d	Read across	Rat
1			
	> 360 mg/kg.d	Read across	Rat
(développement) -			
estimation			
Irritation des yeux	Modérément irritant	1	Lapin
	DL50 (orale) DL50 (dermale) Irritation de la peau Irritation de la peau NOAEL (fertilité) - estimation NOAEL (développement) - estimation NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité Génotoxicité - estimation cutanée Irritation de la peau Sensibilisation cutanée Irritation de la peau Sensibilisation cutanée DL50 (orale) DL50 (dermale) Mutagènicité NOAEL (développement, orale) Génotoxicité - in vivo NOEL (cancérogènicité, orale) Irritation des yeux Mutagènicité Sensibilisation cutanée NOAEL (développement, orale) Irritation de la peau DL50 (dermale) DL50 (orale) Génotoxicité - in vitro NOAEL (développement, orale) Irritation de la peau DL50 (orale) DL50 (orale) Génotoxicité - in vitro NOAEL (orale) - estimation de la peau NOAEL (orale) - estimation DL50 (orale) Sensibilisation cutanée Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation DL50 (orale) Sensibilisation cutanée Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation DL50 (orale) - estimation NOAEL (fertilité) - estimation NOAEL (développement) - estimation	DL50 (orale) DL50 (dermale) Irritation de la peau Irritation de la peau NOAEL (fertilité) - estimation NOAEL (développement) - estimation NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité Génotoxicité - loritation de la peau Sensibilisation cutanée Irritation de la peau Sensibilisation cutanée Irritation de la peau Sensibilisation cutanée DL50 (orale) DL50 (orale) Génotoxicité - in vivo NOEL (cancérogènicité, orale) Irritation de la peau DL50 (dermale) Irritation de la peau DL50 (dermale) Irritation des yeux Mutagènicité Sensibilisation cutanée NOAEL (développement, orale) Irritation des yeux Mutagènicité Sensibilisation cutanée NOAEL (développement, orale) Irritation de la peau DL50 (dermale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) DL50 (orale) Sensibilisation cutanée Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation Mutagènicité NoAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation NOAEL Irritation de la peau NOAEL (orale) - estimation NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation de la peau NOAEL Irritation Irritation Inv	DL50 (orale) DL50 (dermale) Irritation de la peau Irritation de la peau Irritation de la peau NOAEL (fertilité) - estimation NOAEL (développement) - estimation NOAEL (orale) - estimation NOAEL (orale) - estimation NOAEL (orale) - estimation NOAEL (orale) - estimation NOAEL (orale) - estimation NOAEL (orale) - estimation Sensibilisation cutanée Irritation de la peau DL50 (orale) DL50 (dermale) Génotoxicité - in vivo NOEL (cancèrogènicité, orale) Irritation de la peau DL50 (dermale) Irritation de la peau DL50 (orale) Génotoxicité - in vivo NOEL (cancèrogènicité, orale) Irritation de la peau DL50 (orale) DL50 (orale) Génotoxicité - in vivo NOEL (cancèrogènicité, orale) Irritation de la peau DL50 (orale) DL50 (oral

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 9/13
Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Linalol	NOAEL	365 mg/kg bw/d		Rat
	(développement, orale)			
	Irritation des yeux	Non-irritant	OECD 405	Lapin
	Sensibilisation cutanée	12650 ug/cm2	OECD 429	Souris
	Mutagènicité	Négatif	OECD 471	Salmonella typhimurium
	NOAEL (fertilité, orale)	500 mg/kg bw/d		Rat
	Irritation de la peau	Irritant	OECD 404	Lapin
	NOAEL (dermale)	250 mg/kg bw/d	OECD 411	Rat
	Génotoxicité - in vivo	Non-génotoxique	OECD 475	Souris
	DL50 (dermale)	5610 mg/kg bw		Lapin
	Irritation de la peau	Légèrement irritant		Homme
	DL50 (orale)	2790 mg/kg bw		Rat
	NOAEL (orale)	117 mg/kg bw/d		Rat

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.

Ecotoxicité : Nocif pour les organismes aquatiques. CL50 calculée (poisson): 57 mg/l. CE50 calculée (daphnia):

32 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et

dégradabilité

: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Adsorption dans le sol, faible mobilité.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB, dans des concentrations plus hautes que 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Informations écologiques:

Nom chimique	Attribut		Méthode	Animaux d'expérience
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	CE50 (puce d'eau)	1,38 mg/l	OECD 202	
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one				
	CI50 (algues)	> 2,6 mg/l	OECD 201	
	CL50 (poisson)	1,3 mg/l	OECD 203	
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-	Log P(oe)	5,23		
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one				
(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	FBC	600		
tétramèthyl-2-naphtyl)éthan-1-one				
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-	Biodégradation ultime	2 %	OECD 301 B	
hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	aérobie (%)			
	CI50 (algues)	> 0,85 mg/l	OECD 201	Pseudokirchnerella
				subcapitata

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 10/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

	NOEC (puce d'eau) -	0,111 mg/l.d	OECD 202	Daphnia magna
	chronique			
	CL50 (poisson)	1,36 mg/l	OECD 204	Lepomis macrochirus
	NOEC (poisson)	0,068 mg/l.d	OECD 210	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,47 mg/l		
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-	Log P(oe)	5,9		
hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane				
1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-	FBC	1584		
hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane				
d-Limonène	CL50 (poisson)	0,720 mg/l	OECD 203	Pimephales promelas
	CE50 (puce d'eau)	0,36 mg/l	OECD 202	Daphnia magna
	Biodégradation ultime	> 92 %		
	aérobie (%)			
	NOEC (puce d'eau) -	0,15 mg/l.d		Daphnia magna
	chronique			
d-Limonène	Log P(oe)	4,38		

Teneur en COV soumis à

taxe (La Suisse)

: Non applicable. (< 3%)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RÉLATIVES À L'ÉLIMINATION

: Aucun.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages

peuvent être recyclés. Des restes de ce produit, des chiffons imprégnés, et des emballages non

vidés sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements

supplémentaires

ppiementalies

Catalogue des Déchets

Européen

Evacuation des eaux usées : Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

: Eliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets

dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97

Législation locale

: L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou

nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans

une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 11/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime

internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres

réglementations en viqueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la

directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité : Non applicable.

chimique

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'Utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou rénovées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

CLP : Classification, étiquetage et emballage

CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction

CEE : Communauté économique européenne

GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

IATA : Association internationale du transport aérien

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant

des produits chimiques dangereux en vrac

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DL50/CL50 : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population

MAC : La valeur limite d'exposition

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 12/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS



Selon règlement (UE) No 2015/830

Kemetyl

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

NO(A)EL : Dose sans effet (adversible) observable

OECD : Organisation de coopération et de développement économiques

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique
PC : Catégorie de produits chimiques

PT : Type de produit

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions

applicables à ces substances

RID : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

STP : Installation de traitement des eaux usées

SU : Secteur d'utilisation

VME/VLE : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition

ONU : Organisation des Nations Unies
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Aquatic Chronic 3 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable, catégorie 3. Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, catégorie 2. Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.

Skin Sens. 1/1A/1B : Sensibilisation cutanée, catégorie 1/1A/1B.

Asp. Tox. 1 : Danger par aspiration, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1
 Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 1.
 Aquatic Chronic 2
 Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 2.
 Aquatic Chronic 3
 Danger pour le milieu aquatique, chronic catégorie 3.
 Aquatic Acute 1
 Danger pour le milieu aquatique acute, catégorie 1.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2021-06-09

Nom de produit : Shell Air Freshener New Car Page 13/13

Date d'émission : 2018-07-24 Remplace l'émission du : --- INFO CARE FDS